

Les salaires de la peur...

■ L'épidémie de Covid19 commence à toucher de plein fouet les centres ■ A La Poste comme ailleurs, il est urgent d'imposer des vraies mesures de protection ■ Pour Sud, cela passe par un arrêt de la production le temps de définir les priorités vitales pour la société ■ Notre santé n'a pas de prix et ce n'est pas une prime "Macron" ou 15 centimes en plus pour les prestataires qui enlèvera le danger

Il y a urgence...

Nos patrons ont mis du temps à comprendre la gravité de la situation. Nous avons fait de nombreuses alertes et **les droits de retrait se multiplient** dans le réseau colis. Les directions ont décidé de répondre à cette mise en sécurité des agents comme s'il s'agissait d'un conflit social traditionnel en agitant partout des menaces de retrait de salaires, voire même des sanction disciplinaires. La liste est pourtant longue des centres où des collègues présentant des symptômes ont été identifiés. Pourtant, les directions n'appliquent toujours pas systématiquement les mesures de mise en quarantaine des agents ainsi que le nettoyage complet des ACP et PFC pourtant prévues dans la note DRHG du 17 mars 2020

...à tout stopper !

Les collègues ont raison de faire passer leur santé avant les profits de La Poste. La Direction, dans une véritable fuite en avant, ne prend pas ses responsabilités et pense sûrement que la prime "Macron" nous fera travailler, quelles que soient les conditions de sécurité: **Elle se trompe lourdement.**

Encore plus hallucinant, voilà la proposition "princière" faite par la DOTColis IdF à tous les prestataires. Vous noterez en bonus le côté temporaire de la mesure...

LE GROUPE LA POSTE
DIRECTION DES ACHATS DU GROUPE

Notre référence : 19202003/ARC/FLT2

Paris, le 20 mars 2020

Objet : Mesure exceptionnelle liée au COVID-19
A l'attention des prestataires des ACP (Agences Colissimo) d'Ile de France

Madame, Monsieur,

Depuis le 16 mars 2020, des mesures relatives au confinement ont été prises par le Gouvernement afin de faire face à l'épidémie de coronavirus COVID-19 qui sévit actuellement sur notre territoire.

Consciente des difficultés que ses partenaires de livraison rencontrent dans cette situation inédite, **La Poste a souhaité les accompagner économiquement.** C'est pourquoi, compte tenu des circonstances dans lesquelles vous réalisez vos prestations pour les ACP d'Ile de France, La Poste a décidé de vous faire bénéficier d'une augmentation de 0,15 E HT du prix au colis livré.

Cette **mesure exceptionnelle** sera appliquée rétroactivement à compter du 1er mars 2020 et ce durant toute la période d'application des mesures exceptionnelles de confinement. Au terme de cette période, les prix en vigueur avant cette augmentation exceptionnelle seront de nouveau appliqués.

Nous reviendrons vers vous avec les modalités pratiques d'application de ces mesures sur les prochaines facturations.

Vous en souhaitant bonne réception,

SUD exige :

- La fermeture des centres dans l'immédiat
- La reprise de la production pour les seuls besoins vitaux
- Des mesures de protections maximales
- La réinternalisation de la sous-traitance

Le service public qui expose son personnel pour le fric ne sera pas le nôtre !

